

## NOTE

SUR

# L'ÉGLISE SAINT-YVES-DES-BRETONS

A ROME

---

Des différentes églises que la France possède à Rome, celle de Saint-Yves-des-Bretons était la plus ancienne et la plus intéressante au point de vue archéologique. Elle dépendait, ainsi que les maisons qui lui étaient contiguës, de l'institution dite les *Établissements pieux de France*, et était administrée, sous la présidence de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, par une commission de notables français, laïques et ecclésiastiques, résidants à Rome (1). Croirait-on que ce monument, qui aurait dû être de la part de cette commission l'objet des soins les plus intelligents et les plus assidus pour en assurer la conservation, a été détruit en 1875, par la bonne volonté de ces mêmes administrateurs? Le fait, tout invraisemblable qu'il soit, n'en est cependant pas moins une triste réalité.

Mais, paraît-il, il y avait une raison déterminante pour

(1) Voir le *Mémoire historique sur les Institutions de France à Rome*, par Mgr Pierre La Croix. Paris, imprimerie de Victor Goupy, 1867.

justifier cet acte d'étrange vandalisme. Les maisons voisines devaient être remaniées ; il fallait gagner un peu d'espace au détriment de l'église, et, par ce moyen, obtenir un surcroît de revenus.

L'oraison funèbre de cette pauvre église a été faite en termes émus et empreints d'un profond sentiment des choses qui commandent le respect, dans un article du *Buonarroti* publié à Rome avec la date du mois de mai 1875, mais paru postérieurement à cette date. C'était, du reste, il faut l'avouer, une belle occasion pour l'auteur de prendre une petite revanche contre les étrangers qui ont donné là le triste exemple de ces actes de destruction qu'ils sont parfois si heureux de reprocher à ses compatriotes.

Cependant, hâtons-nous de dire qu'après avoir détruit l'ancienne église, on en a reconstruit une beaucoup plus petite, destinée à consacrer le souvenir de celle qui n'est plus. Il est juste aussi de constater que cette singulière démolition ne s'est point accomplie sans les intelligentes protestations de quelques esprits plus éclairés et mieux intentionnés qu'influents.

Mais rappelons ce qu'était le monument objet de nos regrets.

L'église Saint-Yves était située entre la rue de la *Scrofa* et la rue de la *Campana*, près de l'angle formé par ces deux voies. Elle appartenait à cette famille d'édifices qui se font remarquer au loin par leurs clochers carrés, percés de petites arcades portées sur colonnettes, et dont les types les plus connus sont ceux de Sainte-Marie-in-Cosmedin, des Saints-Jean-et-Paul, de Sainte-Françoise la Romaine, et, dans des proportions moins considérables, de San-Benedetto du Transtévère, de San-Spirito, etc. Elle était orientée vers le nord. Son entrée principale était précédée d'un petit atrium, qui s'ouvrait sur la *piazzetta*

située à l'angle des deux rues de la *Scrofa* et de la *Campana*. Une seconde entrée, précédée d'une chapelle de Sainte-Catherine, donnait dans la rue de la *Scrofa*.

L'église offrait, à l'intérieur, le plan d'une basilique, munie d'une abside peu profonde, avec trois nefs séparées par huit colonnes antiques de granit ou de cipolin, à chapiteaux également antiques. Ces colonnes supportaient huit arcs cintrés. Le plafond de bois était orné de caissons peints aux armes de France et de Bretagne, avec le chiffre de Louis XIV. Le pavé se composait d'une élégante mosaïque de couleur, dite *opus Alexandrinum*. De nombreuses pierres tombales, aux effigies des défunts, accompagnées d'écussons armorisés, et grand nombre d'autres souvenirs lapidaires racontaient, de toutes parts, l'histoire de personnages notables de la Bretagne et d'autres pays.

L'auteur de l'article du *Buonarroti*, dont nous parlions plus haut, M. Ach. Monti, fait remonter le clocher disparu de l'église Saint-Yves au VIII<sup>e</sup> ou au IX<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'église. Mais nous croyons que c'est pousser trop loin l'amour des choses anciennes, même pour Rome, et nous nous contenterons d'attribuer ce clocher, comme ses analogues, plus heureux, qui sont encore debout, au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècle. C'est aussi au XII<sup>e</sup> siècle que Mgr Barbier de Montault fait remonter l'église en question (1). Nous ne saurions rapporter rien de précis touchant son histoire avant le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Les historiens du XVII<sup>e</sup> siècle (2),

(1) *Les Églises de Rome étudiées au point de vue archéologique.*

(2) Martinelli. *Roma ex ethnica sacra*, 1633.—*Roma ricercata vel suo sitio*, 1644.

Franzini. *Roma antica e moderna*, 1668.

Nibby. *Roma nell' anno 1838. — Beschreibung der Statt Rom*, von Platner Bunsen, etc.

et ceux qui, plus tard, les ont consultés, nous apprennent que primitivement l'église était dédiée à saint André et s'appelait Saint-André-de-Martaraviis. Le pape Nicolas V, à la demande du cardinal Alain de Coëtivy, la céda à la nation des Bretons, qui la consacrèrent à leur saint Yves. Toutefois, cette cession ne fut solennellement confirmée que par son successeur Calixte III, en 1453. L'église devint alors paroissiale.

On sait de quelle populaire vénération jouit en Bretagne saint Yves, qui fut canonisé par Clément VI, en 1347. Il était issu d'une famille noble des environs de Tréguier. Avant d'entrer dans les ordres et de se livrer à la prédication, il avait étudié la jurisprudence et les lettres à Paris et à Orléans. Il devint curé de la paroisse de Tredrez, au diocèse de Tréguier. Doué d'une charité inépuisable, et pour le seul amour de Dieu, il défendait de sa parole les veuves et les orphelins et les secourait de ses deniers; si bien que les avocats le choisirent pour leur patron, et fondèrent à Rome une congrégation qui avait pour but de défendre, sans rétribution pécuniaire, les causes des pauvres.

Cette corporation assistait tous les ans, dans l'église Saint-Yves, à la solennité de la fête du saint, le 19 mai. Cette solennité, au dire de Franzini (1), était fort pompeuse. L'éclat en était relevé par la présence d'un grand nombre de cardinaux. Un humaniste y prononçait une oraison en latin sur les mérites du saint, puis venait un élève du séminaire romain qui en faisait un chaleureux commentaire à la portée de toute l'assistance.

Le pape Jules II, en 1511, institua près de Saint-Yves, et l'y annexa, un hôpital destiné aux pauvres malades et

(1) *Roma antica e moderna*, 1668.

aux pèlerins bretons. Mais sous Grégoire XIII cet hôpital, à la requête du roi de France Henri III, fut supprimé et réuni à celui de Saint-Louis-des-Français.

Aujourd'hui la cour et le cloître de Saint-Louis ont donné l'hospitalité aux débris de l'église Saint-Yves. Plaques de marbres funéraires ornées d'écussons, couvertes d'inscriptions, fragments de corniches de marbre, débris incrustés de mosaïques, tout est là, formant un amas de matériaux encombrants. Sous le cloître on voit, déposée par fragments, une bonne partie du pavé en mosaïque du XII<sup>e</sup> siècle, et, dans la cour, des colonnes de granit, des pierres antiques, trouvées dans le sol de l'église Saint-Yves. L'une de ces pierres porte le fragment d'inscription suivant, gravé en caractères d'une basse époque :

..... ONIVGE SVA  
SI VIXIT ANNOS PLVS  
MINVS XXXIII  
... ÕNS PRISIDI ET ASTERI.

La mention des deux consuls Prisidius et Asterius donne pour date à cette inscription l'an 496. Ces deux consuls, nommés pour l'Occident, figurent dans plusieurs inscriptions publiées par M. le commandeur de Rossi. « Flavius(?), Turius, Rufius, Apronianus, Asterius et Flavius Præsidius ambo occidentales, sed ab Anastasio Aug. creati et in toto Romano orbe simul promulgati (1). »

Mais de toutes ces épaves, il en est une qui domine toutes les autres en intérêt. C'est un autel de marbre blanc, porté sur cinq colonnes, dont quatre aux angles et la

(1) *Inscript. christ. urbis Romæ*, nos 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 914, 912, 913, p. XLII.

cinquième au centre. Elles reposent sur un socle plat; mais le tout, table, socle, colonnes et chapiteaux, est monolithique (1). Un trou rectangulaire, destiné à contenir les reliques de consécration, est apparent au milieu de la table. Cet autel, dont nous donnons une photogravure, rappelle par l'ensemble de sa disposition celui qui se trouve en France, à Tarascon, dans la crypte de Sainte-Marthe et qui est reproduit, pl. XLVII, tome III de l'ouvrage de M. Révoil, *l'Architecture romane du midi de la France*. Mais l'autel de Tarascon se rapporte à une époque bien plus reculée que celui de Saint-Yves; car ce dernier, à en juger par son caractère, ne peut être attribué qu'au XII<sup>e</sup> siècle.

Les colonnes d'angle de cet autel sont munies de bases à moulures rondes. Leurs chapiteaux sont ornés de feuilles palmées, légèrement plissées et recourbées, qui partant de l'astragale aboutissent, quatre aux angles du tailloir et quatre à son milieu. La colonne centrale, d'un diamètre plus fort que les autres, a simplement pour base une large moulure en doucine, et pour chapiteau une moulure analogue, en sens contraire.

Voici les dimensions de cet autel :

Hauteur totale 0<sup>m</sup>91.

Longueur de la table 0<sup>m</sup>79.

Largeur 0<sup>m</sup>58.

Longueur de la base 0<sup>m</sup>76.

Largeur 0<sup>m</sup>55.

Hauteur des colonnes avec bases et chapiteaux 0<sup>m</sup>74.

Circonférence des colonnes d'angle 0<sup>m</sup>39.

Circonférence de la colonne centrale 0<sup>m</sup>82.

(1) Cependant le fût de la colonne de derrière, à droite, paraît avoir été rapporté, sans doute à la suite d'un accident.

Le type des autels à cinq pieds est fort ancien. Le musée de Marseille en conserve un attribué au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle. Mais les autels à cinq pieds, monolithes, comme celui de Saint-Yves, sont d'une excessive rareté. Nous nous demandons même si, après celui de Tarascon, on pourrait en citer un autre. Indiquons cependant un autel de ce genre déposé au musée de Vienne (Isère). Il est monolithe; mais il n'a que trois colonnettes pour supports et la forme de sa table est semi-circulaire.

L'autel à cinq pieds dont nous parlons était placé dans l'une des nefs latérales de Saint-Yves. On nous a fait espérer qu'il serait réintégré dans l'église neuve. Pussions-nous devoir cet acte de justice et de convenance à l'habile architecte, M. Carimini. Mais que deviendront tous les autres débris, surtout ces monuments épigraphiques et funéraires qui avaient toute leur signification historique à la place qu'ils occupaient dans l'ancienne église? Heureusement qu'à défaut des originaux on retrouvera ces textes dans le second volume du précieux recueil de Forcella (1).

Parmi ces inscriptions, en voici une reproduite d'après un estampage que nous avons pris sur le marbre même déposé à Saint-Louis-des-Français. Elle est précédée d'un calice placé entre deux petits chandeliers; le tout gravé au trait au-dessus de la première ligne.

Nous la lisons ainsi :

*Hic requiescit magister Stephanus Bronsaudi in curia romana causarum procurator presbyter et ecclesie de burgo Monasteriorum diæcesis Nannetensis carnis resurrectionem*

(1) *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri raccolte e pubblicate da Vincenzo Forcella. Tom. II.*

*et extremi judicii diem expectans* (1) *obiit anno domini MCCCCLVIII, die VIII octobris.*

Mgr Barbier de Montault, avec la compétence que tout le monde lui connaît pour l'explication des choses ecclésiastiques de Rome, a bien voulu nous communiquer sur ce texte, que nous lui avons soumis, les observations suivantes :

« Le calice indique que le défunt était prêtre. C'est un reste de la tradition du moyen âge.

« Les chandeliers sont très-fréquents sur les tombes romaines. Généralement on en met un seul pour les laïques et deux pour les ecclésiastiques. Leur présence est un honneur rendu au défunt, honneur répété le jour de la sépulture, puis aux anniversaires. Le jour des morts, j'ai encore vu des cierges allumés sur les tombes.

« *Magister* dénote que le défunt était gradué, probablement en théologie.

« *Bronsaudi* doit se traduire par Bronsaud. Il est au génitif, parce que l'on sous-entend *ex gente* ou *ex stirpe*. Anciennement on sous-entendait *filius*, car souvent, à l'origine, les noms propres ne furent que le nom de baptême continué d'un ancêtre. Cette terminaison en *i* a donné naissance aux noms italiens qui ont presque tous cette même forme. En Italie, on italianisait les noms, comme en France nous les francisions. C'est pourquoi nous disions les cardinaux Aldobrandin, Barberin, Montalte, etc.

« L'abréviation sur laquelle vous me consultez, CAR, RCVR (voir la gravure), est très-connue. Il faut donc lire

(2) Par suite d'une erreur du graveur, le signe abrégatif de l'*n*, qui, dans l'original, se trouve sur la dernière syllabe d'*expectans*, a été omis dans la gravure ci-jointe.



HIC RESCIT MAGISTER  
STEPHANS BRONSARDI IN CIVI  
TATE ROMANA CAR. PCVR. PBR. F.  
TECCE DE BERGO MONASTRIOR  
DIOG. NANE TEN. CARNIS. RESV  
REGIONEM ET EXEM. AD  
QUI DIEM. EXPECTAS. OBITA  
NO. DNI. MCCCLXXIIII. DIEV  
LXIIII. OCTOBRI

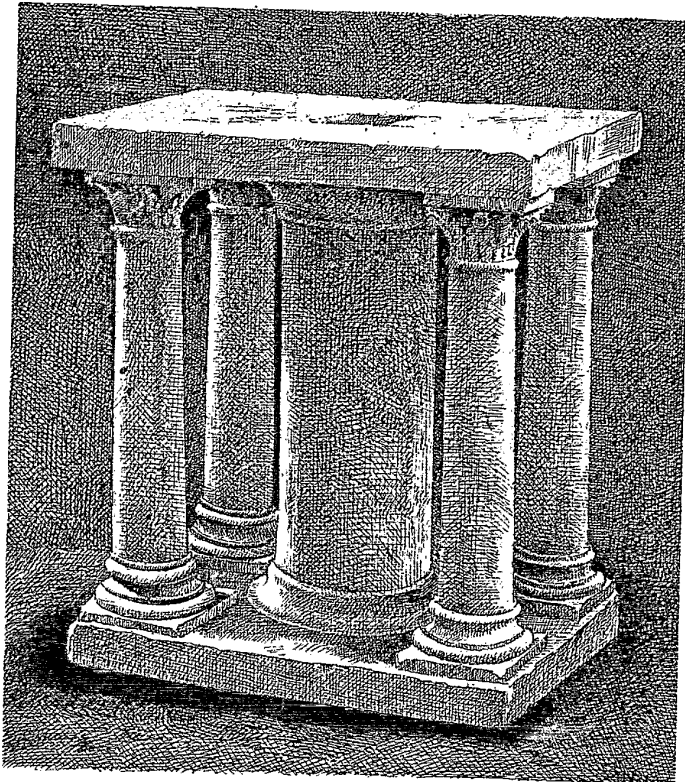
*causarum procurator*, c'est-à-dire *procurateur des causes à la cour de Rome* ou agent d'affaires, intermédiaire entre les diocèses et le saint-siège. Remarquez que la dernière syllabe se retrouve avec une abréviation analogue dans le mot *Monasteriorum*.

« On n'est pas prêtre d'une église, car toute fonction a son titre propre. Je suppose donc que *et* ne signifie pas aussi, mais est une conjonction entre *presbyter* et le mot qui manque, comme *capellanus*. Alors le sens est complet. C'était à titre de prêtre qu'il était pourvu d'une chapellenie. »

Les érudits du diocèse de Nantes, auxquels se recommande cette inscription, connaissent-ils ce maître Étienne Bronsaud, qui fut procureur des causes à la cour de Rome ou agent d'affaires, intermédiaire entre les diocèses et le Saint-Siège, pourvu d'un office à l'église du bourg de Moustier, et qui mourut le 8 octobre 1458?

Au nombre des personnages notables de la Bretagne qui furent inhumés à Saint-Yves, on cite le cardinal Robert de Guibé (1). Toutefois cette sépulture ne fut que provisoire, et c'est ce qui explique, dans le recueil de Forcella, l'absence de toute épigraphe qui en fasse mémoire. La dépouille mortelle de ce cardinal fut, en effet, transportée, suivant ses dernières volontés, de l'église Saint-Yves dans la cathédrale de Rennes, où avait été *fondée et bâtie la chapelle des Guibés*, par les soins soit du cardinal même, soit plus vraisemblablement par ceux de son frère, Michel Guibé, comme l'expose la note qui accompagne, dans le *Bulletin monumental*, tome XLVIII, p. 543, un passage du mémoire publié par M. Léon Palustre sur l'ancienne

(1) *Les Merveilles de Rome*, 1665, p. 45. — P. Frizon *Gallia purpurata*, p. 554.



AUTEL MONOLITHE  
(Eglise St Yves, à Rome)



cathédrale de Rennes. Voilà donc établie l'attribution des deux statues d'évêques qui ornaient le tombeau des Guibés et correspondaient à deux sépultures réelles, contrairement à l'opinion émise dans une troisième note se rapportant au passage du *Bulletin monumental* précédemment indiqué. L'une de ces statues était celle de Michel Guibé, évêque de Rennes, et l'autre celle de Robert Guibé, son frère, le cardinal, qui lui succéda sur le même siège épiscopal, et dont le corps fut transporté, comme nous l'apprend Ciaconi (1), de *l'église Saint-Yves dans la cathédrale de Rennes, où il repose dans un magnifique tombeau, sans aucune inscription funéraire.*

Robert Guibé, d'abord nommé évêque de Tréguier en 1484, fut transféré au siège de Rennes en 1502, et de ce dernier à celui de Nantes en 1506. Louis XII l'envoya comme ambassadeur à Rome et lui procura le chapeau de cardinal en 1505. Mais le pape Jules II sut si bien gagner le cardinal, qu'il le tourna contre le roi de France. Ce prince le priva des revenus des bénéfices qu'il avait en France, de sorte qu'à peine il pouvait subsister à Rome. Il se démit, en 1511, de son évêché de Nantes, en faveur de son neveu, François Hamon, et la même année il fut promu à la légation d'Avignon. Il mourut à Rome le 9 novembre 1513 (2).

L'église nouvelle, ou, pour mieux dire, la chapelle que l'on édifie sur une partie de l'emplacement de l'ancienne,

(1) *De Vitis pontificum*, t. III, col. 254... « In æde S. Ivoni sacra ad tempus sepultus, ex qua ecclesia ossa in Gallias translata in Ecclesia principe Rhedonensi, ut in supremis tabulis jusserat, jacent in pernobili sepulchro sine ulla sepulchrali inscriptione. »

(2) P. Frizon, *Gallia purpurata*, p. 553. Moreri-Ciaconi.

est enserrée dans l'ensemble des maisons qui forment ile entre les rues de la Scrofa et de la Campana. Sa façade seule est apparente et donne sur cette dernière rue. C'est en vain que l'on cherche la moindre réminiscence du clocher du XII<sup>e</sup> siècle. Rien n'en indique même l'emplacement.

La chapelle neuve est tournée vers l'est, en travers de l'ancienne. Elle est longue de 14 mètres et large de 6. L'église détruite, comme nous l'avons dit, était du XII<sup>e</sup> siècle. Celle qui la remplace a demandé sa façade à une sorte de style Renaissance, et s'il ne faut que considérer la correction des lignes, c'est assurément une œuvre assez louable, dont l'architecte, M. Carimini, doit être satisfait. La porte carrée, flanquée de deux colonnes, s'ouvre dans une voussure profonde, cintrée, creusée à angle droit dans le mur. Cette voussure enferme un tympan cintré qui repose sur les deux colonnes. Il est décoré d'un groupe de la Vierge et de deux saints en terre cuite vernissée. Deux niches à fond en coquille garnissent le bas du mur des deux côtés de la porte, et plus haut, à la hauteur du cintre de la voussure, apparaissent deux écus aux hermines de Bretagne. Un étage supérieur, au-dessus d'une corniche, est percé d'un oculus circulaire garni de meneaux carrés qui se coupent à angle droit, et se trouve accompagné de deux niches à fronton triangulaire. Un pignon encadré d'une corniche termine cette façade badigeonnée d'une teinte gris cendré. L'inscription dédicatoire suivante y a été rétablie :

DEO SACRUM IN HON. S. IVONIS  
PRESB. ADVOCATI PAUPERUM.

Cette église était soigneusement fermée en attendant la

reprise des travaux de construction, et nous n'avons pu visiter son intérieur encore inachevé. On nous dit cependant que deux colonnes de l'ancienne sont conservées. La commission administrative, qui a mis tant de soin à démolir l'ancien monument, en mettra-t-elle autant à rendre à l'église ce qui lui appartient, en supposant toutefois que cette dernière soit assez vaste pour le contenir? Mais, quoi qu'elle fasse, il est une chose qu'elle ne réalisera jamais, c'est la conservation de l'ancien caractère, consacré par le temps, qui faisait de Saint-Yves un monument vénérable au point de vue de l'histoire et de l'art, et dont la perte est encore venue prouver que le vandalisme révolutionnaire n'est pas, hélas! toujours seul à exercer ses ravages.

J. DE LAURIÈRE.

Mars 1879.

---